



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 janvier 2026

Date de la convocation : L'an deux mille vingt-six et le dix-neuf janvier à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Lacrouzette, convoqué régulièrement, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François BONO, Maire.

12/01/2026

Membres en exercice : 17
Présents : Benoit BASTIE, Marie-Noëlle BENOIT, Elodie BOISSONNADE-CALVET, François BONO, Adrien BURATTO, Bernard CALVET, Catherine COMBES, Bérangère DETOLSAN, Françoise GAU, Philippe GIRBAS, Michel LIFFRAUD, Michel MUÑOZ, Fabrice OLIVET, Maryse OULES, Jean-Luc PISTRE, Valérie SEGUIER

Présents : 16
Votants : 16

Pour : 16
Contre : 0
Abstentions : 0

Représentés :

Absents ou excusés : Pauline VIVIES

Secrétaire de séance : Valérie SEGUIER

DE_2026_005

Objet : Approbation du projet de remplacement de la chaudière à fioul de la mairie par une chaufferie bois et de son plan de financement

A ce jour, la mairie dispose d'une chaudière à fioul à condensation. Dans le cadre de leur politique de réduction de l'empreinte environnementale, Monsieur le Maire et ses adjoints ont étudié la possibilité de remplacer l'actuelle chaudière par une chaufferie à granulés. Ils ont notamment eu le soutien du PETR et de Trifyl pour l'étude énergétique et technique du dossier.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'étude des besoins et bilans réalisée par Trifyl : le bilan économique montre une économie annuelle très importante et le bilan environnemental fait état de 3,3 tonnes équivalent pétrole substituées et de 11,8 tonnes de CO₂ économisées. De plus, cet investissement représente également la possibilité de mobiliser la filière bois locale et ainsi de pérenniser et/ou de créer des emplois sur nos territoires.

Une consultation a par ailleurs été menée (hors procédure de marché public, le montant des travaux n'atteignant pas les seuils réglementaires) auprès de différentes entreprises du secteur afin qu'elles nous proposent leurs solutions et leurs tarifs pour ce projet. Les entreprises qui ont répondu à notre consultation sont : SARL Lacambre de Roquecourbe, SAS Christian Richard de Roquecourbe, RS Confort de Saint-Germier et Carcelles de Castres. Le devis retenu pour l'opération est celui de Carcelles. Le plan de financement suivant s'appuie sur le devis fourni par cette entreprise :

Financeurs	Montant HT	Taux
Région Occitanie – Dispositif d'aide régionale au développement de chaufferies biomasses énergie	11 090,20 €	30 %
Etat - DSIL	11 090,20 €	30 %
Département du Tarn - FDT	7 393,46 €	20 %
Autofinancement	7 393,46 €	20 %
Total	36 967,32 €	100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré lors d'un débat contradictoire :

VALIDE le projet mentionné pour un montant de 36 967,32 € hors taxes,

ADOpte le plan de financement proposé,

DE_2026_005

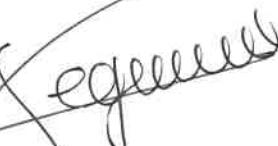
AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les demandeurs mentionnés ci-dessus afin que des aides financières soient octroyées à la commune de Lacrouzette pour le changement de chaudière de la mairie,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

PRÉCISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2026.

Fait et délibéré à Lacrouzette le 19 janvier 2026,

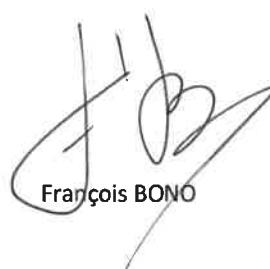
La secrétaire de séance,



Valérie SEGUIER



Le Maire,



François BONO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond Raynal IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télerecours accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr>.